Lire en dernière page

# Chili: Financiers suisses dans un complot

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 43 — Jeudi 4 mars 1971

# Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE – RÉD ADM et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 23 10 88, tél. adm. et publ. (039) 23 10 87, CCP 23 - 313. Lausanne Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50. 3 mois Fr 13 — 6 mois Fr 25.—, 1 an Fr 50.— LE NUMERO 30 ct Rédacteur en chef responsable Willy Brandt.

### Quand les cafetiers arrondissent leurs bénéfices sur le « service compris »

## Le consommateur... consommé tout cru...

*— C'est bien la dernière fois que je mets les pieds dans ce bistrot. Vous vous rendez compte, j'ai payé 1 fr. 80 le quart de Vichy ! Non, mais quand même, quel toupet ! Dire que les magasins vendent cette eau minérale au litre meilleur marché que la petite bouteille que l'on offre dans les établissements publics... C'est un comble !*

Comble ou pas, il faudra bien que ce client mécontent se fasse une raison. Ce n'est pas lui qui commande ! A part sa consommation, bien entendu. Pour le reste, on s'en charge. Et si l'entrecôte a parfois un arrière-goût, bien souvent le cuisinier n'y peut rien du tout. Le « gueuleton » se digère toujours facilement. Par contre, l'addition pèse quelquefois lourdement sur l'estomac. Entre les cuisses de grenouilles et les jarrets de faisan, il y a de quoi « pigeonner » les irréductibles gourmands. Au fond, pourquoi s'en plaindre ? Ces amateurs de délicatesses n'ont qu'à se « taper » des frites ordinaires ou une assiette de spaghettis bolonaise, comme toute le monde. Au moins, avec ça, on s'en sort à bon compte... Enfin, c'est encore à voir. Tout dépend à quelle table on s'est assis. Car, plus que le menu, c'est le cadre dans lequel on se trouve qui va être déterminant.

**UNE GRANDE ENQUÊTE DE K. SCHAEFER, A LAUSANNE**

La décoration passe avant les exigences du palais ! L'ennui, c'est qu'on a généralement de la peine à distinguer hiérarchiquement la catégorie ou la classe de chaque établissement. On sera fixé seulement au moment de payer. Des surprises, presque de toute façon, il y en aura. Même que, à certaines occasions, on pourrait en faire des plats !

Attrapé, tel un haricot dans une marmite, on n'a plus qu'à rougir comme un homard et à s'en aller tout cornichon. C'est devenu une habitude dans les restaurants de vouloir saler les factures. Suivant les endroits, elles sont même plutôt poivrées comme un steak tartare. Et si la moutarde monte au nez du client, on le comprend.

### Le client y perd

Avec l'introduction du service compris, les patrons ont encore profité de l'occasion pour arrondir les prix. En dessus, évidemment ! La Société des cafetiers et des restaurateurs nous l'a d'ailleurs confirmé tout en précisant que cette organisation ne donne pas d'ordres à ses membres, mais seulement des recommandations. La décision finale appartient, paraît-il, aux différentes sections.

Le service compris a été institué principalement dans les régions touristiques, notamment dans les Alpes vaudoises. Ce mode d'encaissement du pourboire serait destiné à faciliter la vie des hôtes qui, de plus en plus, sont au bénéfice d'un prix de séjour forfaitaire.

Les patrons cafetiers et restaurateurs reconnaissent, d'autre part, que le système du service compris n'est pas financièrement à l'avantage de la clientèle. Tout au plus se libère-t-elle du souci de savoir combien il faut donner à la sommelière. C'est tout. Pas étonnant donc que les consommateurs s'estiment être des victimes, tout comme le personnel de service. C'est le cas de cet homme dans la quarantaine qui vient tous les jours boire ses trois décis à la pinte du coin:

*(Suite en dernière page.)*

## A PROPOS...

**Je lis dans l'« A. Z. » du 25 février un petit entrefilet intitulé « Mon nom est Cœur de Lièvre » (« Mein Name ist Hase...) :**

**« En réponse à une petite question d'un conseiller national, demandant quelle était l'attitude du Conseil fédéral devant le rapport de la commission de l'Association internationale des juristes au sujet de l'utilisation de la torture au Brésil, le dit Conseil fédéral a répondu entre autres en date du 3 février 1971 :**

« Le rapport de la commission de l'Association internationale des juristes a été publié à la suite de toute une série d'articles parus dans la presse, faisant état de tortures infligées à des prisonniers détenus au Brésil. Le Gouvernement brésilien s'est élevé contre ce rapport et a mis en doute la bonne foi des membres de la commission (« ... die Glaubenwürdigkeit der Gewährsleute der Kommission... »).

» Le Conseil fédéral condamne de la manière la plus catégorique le recours à la torture dans quelque pays que ce soit. Mais il ne lui appartient pas de juger de la vérité de telles accusations, qui sont lancées contre un gouvernement étranger et dont il n'est pas en son pouvoir de vérifier le bien-fondé. En revanche, le Conseil fédéral participera sur le plan international à tous les efforts entrepris pour faire respecter les droits de l'homme. »

**Je pense quant à moi qu'il y avait peut-être des raisons graves, dans les années 1940-1945, de se taire sur l'existence des camps de concentration et sur les traitements qui y étaient infligés aux internés — dont nos autorités n'ignoraient pas grand-chose. Ces raisons existent-elles encore aujourd'hui ? J'ai de la peine à m'en persuader. En tout cas, le maître d'école que je suis doit dire que le silence en pareille matière rend la tâche des éducateurs de notre jeunesse singulièrement difficile.**

**Jeanlouis CORNUZ.**

### Otages libérés en Amérique latine

*Deux otages ont été remis en liberté par leurs ravisseurs, hier, en Amérique latine: d'une part, en Uruguay, l'expert agronome américain Claude Fly, détenu pendant sept mois par les Tupamaros (notre photo, qui montre aussi le véhicule dans lequel il a été « livré ») et, d'autre part, au Vénézuéla, le banquier Enrico Dao, libéré après versement d'une rançon de 400 000 dollars.*

## Haïti: De la dictature à vie à la dictature héréditaire

Le 13 janvier, la Chambre législative de la République d'Haïti a adopté à l'unanimité un projet de loi visant à accorder au président François Duvalier le pouvoir de désigner son successeur. Tous les députés qui ont pris la parole ont souligné que c'était là « le vœu du peuple », désireux de voir Jean-Claude Duvalier (âgé de 20 ans) succéder à son père. Duvalier, après avoir instauré la présidence à vie, fonde maintenant la présidence héréditaire.

L'idée est de nature à provoquer l'étonnement et même le rire. Mais ce serait oublier que derrière ce rideau grotesque se déroule le drame de tout un peuple. Le dernier acte que le Caligula des Caraïbes s'apprête à poser doit être considéré pour ce qu'il est en réalité: une gifle à la conscience démocratique moderne et à la dignité de tous les peuples.

Le gouvernement que Duvalier veut perpétuer en en passant les rênes à son fils (le dictateur est gravement malade, semble-t-il...) est celui des massacres indiscriminés, des exécutions publiques et des emprisonnements en masse, de l'expropriation et de la déportation des paysans, de l'exploitation forcenée des ouvriers en faveur des compagnies étrangères, du bannissement de toutes les organisations syndicales et démocratiques, du chômage, des taxations effrénées, de l'exil de milliers de professeurs, d'artisans, d'étudiants, de professionnels, de prêtres, du bâillonnement de la presse, du vol à main armée érigé en loi, de l'incurie et de la corruption administratives, de la démolition de toutes les institutions du pays dans le mépris le plus absolu des droits de l'homme et de tous les engagements internationaux souscrits par Haïti dans le cadre des Nations Unies et des convention de Genève. Ce qu'il se propose également, c'est d'empirer la situation économique du pays: depuis treize ans, fait unique dans le monde, le revenu « per capita » d'Haïti ne fait que baisser.

Le régime de Duvalier n'a pour seule assise que la terreur assurée par sa garde prétorienne: les fameux tontons macoutes, recrutés parmi les assassins et les voleurs de droit commun et encadrés par quelques grands propriétaires fonciers, quelques commerçants et une poignée d'arrivistes issus des classes moyennes. Pour donner une apparence populaire à leur appareil de répression, ils enrôlent également des paysans affamés et terrifiés des campagnes.

Malgré cette organisation efficace de la terreur, seul secteur développé au milieu du sous-développement généralisé, des tentatives de soulèvement voient le jour chaque année. Mais à chaque fois elles sont étouffées dans le sang selon des méthodes qui font du Brésil, par comparaison, un paradis de légalité.

Ce régime reçoit pourtant l'appui du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Duvalier, comme on le sait, a été installé au pouvoir en 1957 grâce au Département d'Etat. C'est la mission militaire américaine elle-même qui se chargea de l'entraînement des premières hordes de tontons macoutes. Cependant, à l'occasion du lancement de l'Alliance pour le progrès,

*(Suite en dernière page.)*

# PANORAMA DE LA JOURNÉE EN SUISSE

### ÉBAUCHE D'UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS

Modifications à apporter à la loi sur les chemins de fer et élimination des divergences subsistant encore à propos des nouvelles dispositions du Code des obligations réglant le contrat de travail, tels étaient les deux points essentiels du programme de mercredi au Conseil des Etats.

Le conseiller fédéral Bonvin a précisé que pour l'aide fédérale aux chemins de fer, la notion de service public est déterminante. Il s'agit en outre d'assurer le même traitement au rail et aux transports routiers qui assument une tâche de transport public. A l'avenir, le choix des véhicules devra être déterminé davantage en fonction du degré de pollution provoqué par chaque catégorie d'entre eux. Enfin, a relevé le chef du Département des transports et communications et de l'énergie, il faudra aussi assurer l'égalité de traitement aux diverses régions, desservies par différents moyens de transports. L'entrée en matière adoptée tacitement, le Conseil des Etats a approuvé la loi par 35 voix sans opposition. Quant au contrat de travail, plusieurs divergences subsistent, et le projet retournera au Conseil national.

En fin de séance ont été adoptées les nouvelles dispositions de la loi sur les rapports entre les conseils, qui doivent assurer l'égalité complète des trois langues officielles dans la publication des actes législatifs. Au début de la matinée avait été approuvé un postulat de M. Borel (rad., GE), demandant une meilleure coordination et un meilleur soutien matériel des organisations de jeunesse.

### DU RÉGIME FINANCIER AU LOGEMENT

Mercredi, le Conseil national a achevé le débat sur le nouveau projet de régime financier fédéral, qu'il a adopté, au vote d'ensemble, par 120 voix contre 17. Deux divergences subsistent avec le Conseil des Etats, sur la correction des effets de la progression à froid et sur le montant de la déduction sociale à soustraire du revenu de la femme mariée. La Chambre du peuple a abordé ensuite le problème de l'aide supplémentaire de la Confédération pour le financement de la construction de logements. La discussion sur l'entrée en matière n'était pas achevée à la fin de la séance à 13 h., mais tous les groupes l'ont acceptée.

### GENÈVE : LA GRÈVE S'ÉTEND DANS CINQ USINES

La grève des ouvriers métallurgistes de Genève s'étend depuis mercredi matin à cinq usines, qui emploient un total de 1000 ouvriers environ. Sur ce nombre, plus de 800 ont maintenant arrêté le travail et sont décidés à ne le reprendre qu'après avoir obtenu satisfaction sur toutes leurs revendications. Mercredi, ce sont les ouvriers des deux usines des Ateliers des Charmilles S. A. qui ont arrêté le travail à 10 h. Ils réclament une augmentation des salaires de 10 % égale pour tous les hommes et de 13 % pour les femmes, alors que les accords passés entre la FOMH et le patronat prévoit une augmentation de 7 % plus 3 % réparti inégalement entre les ouvriers, selon leurs qualités. Ils demandent aussi le paiement des heures perdues durant la grève, l'absence de représailles, deux jours payés pour le pont de fin d'année et le droit à l'étalement des vacances. Un comité de grève composé d'un Suisse, d'un Français, d'un Espagnol et d'un Italien a été élu, et la Commission ouvrière a ouvert des discussions avec la direction.

Pendant ce temps à Hispano-Œrlikon, le mouvement, commencé mardi, s'amplifie, alors que la direction a demandé la reprise du travail et a reçu dans la matinée la Commission ouvrière et le comité de grève.

Enfin à Verntissa (Hispano-Sulzer), d'où le mouvement est parti vendredi dernier, la grève est maintenant totale. Hier soir, les directions des trois entreprises concernées publiaient un communiqué annonçant qu'aucun accord n'était possible et qu'elles portaient le conflit devant la Commission de conciliation.

### POSITIONS SOCIALISTES

Réuni mardi, le groupe socialiste des Chambres a décidé d'approuver un certain nombre des propositions du Conseil fédéral qui viendront en discussion au Parlement, notamment le crédit supplémentaire pour les routes nationales et la nouvelle loi sur la protection des eaux. Il a également décidé d'approuver le nouveau crédit cadre de 400 millions pour la coopération technique, mais en exigeant une amélioration des formes actuelles de l'aide au développement. Enfin, concernant l'économie laitière, le groupe entrera en matière, mais s'est montré critique aussi quand aux modalités.

### CES « CHERS » RENTIERS

Des arrêtés du Conseil fédéral autorisent les militaires de carrière à demander leur retraite avant l'âge de 65 ans. Deux colonels commandants de corps viennent de faire usage de ce droit.

Or, il se révèle que ces hauts fonctionnaires âgés chacun de 62 ans continueront à toucher leur salaire intégral, soit environ 70 000 fr. annuels, jusqu'à leur 65e année, et cela malgré le fait qu'ils quittent dès maintenant le service effectif de la Confédération.

Le conseiller national J. Ziégler (soc., GE) a demandé au Conseil fédéral les raisons qui le poussent à accorder de tels privilèges à certains officiers de carrière.

### NOUVELLES DIVERSES

Un gosse de 12 ans, Michel Dovat, a été tué par un camion hier à Yverdon. — La police en civil destiné à réprimer les abus des chauffards fonctionnera en Valais: les recours formulés contre cette innovation ont été ou rejetés, ou retirés. — Le canton de Soleure a décidé de supprimer la censure cinématographique préalable. — Une quinzaine de personnes (ingénieurs, fonctionnaires) viennent d'être l'objet d'un arrêt de renvoi du juge chargé d'instruire l'affaire du drame de Mattmark. Il y aura donc procès. — Le pasteur André Bovon, qu'on avait surnommé **le pape des Vaudois** et qui fut l'une des plus fortes personnalités du protestantisme suisse, est mort dans la nuit de mardi à mercredi dans un hôpital lausannois, à l'âge de 69 ans.

**La Chaux-de-Fonds**

COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = OIOter

coop

**c'est frais**

**oranges Sanguinelli** le kg. **1.10**
en filet de 2 kg. environ

vendredi et samedi:
**tourte japonaise**
avec parapluie japonais **2.50**

samedi:
**tresse russe fourrée 1.90**

Une nouvelle spécialité !
**gâteau aux mandarines**
la pièce **1.20**

**poulets français 3.90** le kg.

**salamettis,** 3 pièces **2.60**
(205-210 g.) au lieu de 3.30

**fromage d'Edam 3.85**
préemballé 500 g.

**choux-fleurs** le kg. **1.30**

PRIX COOP TIMBRES COOP

**c'est Coop**

COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = OIOter COmparer = O



**Avec autant de sécurité qu'un carnet d'épargne, cette forme de placement rapporte**

**5%** d'intérêt

**Compte d'épargne-placement UBS**

Retraits possibles en tout temps jusqu'à Fr. 1000.– par semestre civil. Un préavis de 6 mois est nécessaire pour des prélèvements plus importants.

Pour ses comptes d'épargne-placement, l'Union de Banques Suisses offre la même sécurité que celle prescrite par la loi pour les carnets d'épargne.

UBS SG
UNION DE BANQUES SUISSES


## Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

**Service de l'électricité**

Nous cherchons

**jeune ingénieur-technicien ETS**

ayant si possible quelques années de pratique dans le courant fort, en qualité d'adjoint du chef du réseau.

Ce poste comprend: l'exploitation, l'étude et la réalisation de l'extension d'un grand réseau de distribution haute et basse tension, des stations transformatrices et des usines.

**Contremaître**

avec maîtrise, en qualité de chef d'atelier de construction et d'entretien. La personne pressentie devra être à même d'organiser et de diriger un atelier qui comprend: la serrurerie, la mécanique, le montage de tableaux ainsi que la réparation d'appareils électriques.

Avantages sociaux.

Entrée selon entente.

Les offres avec curriculum vitae et prétentions de salaire doivent être adressées jusqu'au 19 mars à la direction des Services industriels, Collège 30, 2300 La Chaux-de-Fonds.

**Ville de La Chaux-de-Fonds**

## Mise à l'enquête publique

Le Conseil communal,
vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957,
met à l'enquête publique les projets suivants :

**DANIEL-JEANRICHARD 15 :** M. Henri-Louis Schwarz (MM. Vuilleumier & Salus, architectes) :
transformation du bâtiment existant ; suppression du toit ; reconstruction de deux étages ; création de magasins au rez-de-chaussée et de douze logements aux étages.

**EST 25 :** M. Emile Wolf (MM. Willemin-Dubied, architectes, Le Locle/Berne): construction d'un bâtiment comprenant un atelier de sellerie et un logement.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2e étage, Marché 18, du 25 février au 12 mars 1971.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL


**ARNOLD WÄLTI**
POMPES FUNÈBRES Tél. (039) 23 43 64
Epargne 20 Jour et nuit
LA CHAUX-DE-FONDS
Cercueils ■ Formalités ■ Transports
Prix modérés


# RADIO–TV

### RADIO

**Jeudi 4 mars 1971**

**SOTTENS.** — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Les Deux Orphelines», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Bonjour les enfants! 18.00 Inf. 18.05 Sur les scènes de Suisse. 18.30 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine. 20.00 Défi. 20.30 Discanalyse. 21.20 Trois pièces de théâtre. 22.00 Mus. d'avant-garde. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

**Second programme de Sottens.** — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 18.55 Bonsoir les enfants! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.14 On cause, on cause. 20.15 Légèrement vôtre. 20.30 Archéologie. 21.00 Tribune des poètes. 22.00 Blues et gospel. 22.30 Démons et merveilles.

### TV ROMANDE

**Jeudi 4 mars 1971**

16.10 Vroum. 17.00 Cinq à six des jeunes. 18.00 Téléjournal. 18.05 Vie et métier. 18.30 Courrier romand. 19.00 Plum-Plum. 19.05 Au Parlement. 19.40 Téléjournal. 20.05 Carrefour. 20.25 Ski alpin. 20.35 Temps présent. 21.50 «Le Prisonnier», feuilleton. 22.40 Téléjournal. 22.50 Quatuor à cordes.

### TV FRANÇAISE

**Jeudi 4 mars 1971**

**1re chaîne.** — 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Pour les petits. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Rien que la vérité. 19.45 Télésoir. 20.15 «Une Autre Vie», feuilleton. 20.30 Vie des animaux. 20.45 Au cinéma ce soir - «La Fille du Puisatier», film. 23.35 Télénuit.

**2e chaîne.** — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 «Quentin Durward», feuilleton. 21.30 Magazine sportif. 22.30 Banc d'essai. 23.00 A propos. 23.15 24 heures dernière.

**Vendredi 5 mars 1971**

**1re chaîne.** — 10.23 TV scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 14.05 TV scolaire.

**2e chaîne.** — 13.00 Conservatoire des arts et métiers. 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 Féminin singulier.

## La Chaux-de-Fonds: Concert jubilaire Pantillon

C'est à un concert des plus intéressants que nous avons assisté mardi dernier, en hommage à Georges Pantillon (1870-1962), violoniste et pédagogue éminent qui a marqué la vie musicale chaux-de-fonnière de sa forte personnalité et de son dynamisme infatigable. Il a entre autres insufflé le « virus » de la musique à sa descendance et c'est à ses petits-enfants que fut dévolue la tâche d'apporter leur contribution à la célébration du centième anniversaire de la naissance de Georges Pantillon. Ils le firent avec beaucoup d'à-propos et de goût, et surent tirer parti de leurs qualités de pianistes (ils sont trois à l'être) en proposant le « Concerto pour deux pianos et orchestre », KV 365, de Mozart, et le « Concerto pour trois pianos en do majeur », de J.-S. Bach, œuvres rarement jouées, et pour cause, mais fort belles. Les trois pianistes ont nom Georges-Henri, June et Cécile Pantillon. Dans Mozart notamment, June et Georges-Henri menèrent le dialogue dans un grand respect de l'œuvre, dans une entente et avec un sens artistique parfaits. Virilité de jeu, mais également délicatesse de toucher, précision et fluidité des traits furent les qualités dominantes de leur interprétation. Bach requérait en outre le concours de Cécile Pantillon, qui s'associa avec beaucoup de bonheur à la prestation familiale. Ce concerto, dont le phrasé incisif ciselé au burin des deux allégros contraste avec la poésie plus primesautière de l'adagio, fut enlevé de main de maître. Soulignons la pertinence de l'accompagnement orchestral grâce à la direction émérite de François Pantillon, qui fait actuellement carrière de chef d'orchestre. Il donna d'ailleurs toute la mesure de son talent dans la « Symphonie N° 8 en do majeur », dite « Maria Theresa », interprétée par le Wurtembergisches Kammerorchester, œuvre qui fut enlevée avec brio et dans le souci, impliquant une certaine rigueur, de bien structurer les masses sonores.

Il convient de féliciter chaleureusement la jeune génération Pantillon de son beau concert et de souhaiter qu'elle suscite de nouvelles vocations musicales familiales. Relevons que le concert fut suivi d'une réception où d'aimables paroles furent prononcées par les organisateurs, MM. D. Witschi et J.-M. Nussbaum. *Kz.*

---

● Hier, à 19 h., à la hauteur du N° 67 de la rue Alexis-Marie-Piaget, un automobiliste a renversé Mlle Rose Bittel, 68 ans. Souffrant d'une commotion, elle a été hospitalisée.

# HOCKEY: PELLETIER A CHOISI

« Après le match de Zoug, où tous ont fait le maximum pour m'apporter une victoire, il fut difficile de choisir, nous a dit Gaston Pelletier. Mais aujourd'hui il fallait que je donne une liste de vingt joueurs, plus un gardien de réserve qui restera à La Chaux-de-Fonds avec nous. Kunzi n'a pas retrouvé sa forme et, d'autre part, comme il est blessé, j'ai dû l'évincer. Quant aux frères Mathieu, ils ne peuvent jouer qu'avec Taillens. Si cette ligne a un blessé, il est quasiment impossible de trouver une bonne solution de rechange. »

**Gardiens:** Rigolet (La Chaux-de-Fonds, 1941); Molina (Lugano, 1948); de piquet: Juerg Jaeggi (Ambri-Piotta, 1947).

**Arrières:** Sgualdo (La Chaux-de-Fonds, 1944); Furrer (La Chaux-de-Fonds, 1945); Huguenin (La Chaux-de-Fonds, 1944); Henzen (Sierre, 1945); Aeschlimann (Zurich, 1946); Kaufmann (Langnau, 1953).

**Avants:** Pousaz (La Chaux-de-Fonds, 1947); Reinhard (La Chaux-de-Fonds, 1944); Turler (La Chaux-de-Fonds, 1944) ; René Berra (La Chaux-de-Fonds, 1941); Probst (La Chaux-de-Fonds, 1950); Dubois (La Chaux-de-Fonds, 1950) ; Neininger La Chaux-de-Fonds, 1950); Taillens (Sierre, 1945); Keller (Zurich, 1944); Wittwer (Langnau, 1949); Chappot (Genève-Servette, 1940); Ueli Luthi (Kloten, 1943). **R. D.**


LOTERIE ROMANDE
*plus que 2 jours!*
à CHARMEY (FR)
054

CHRONIQUE VAUDOISE

# Le théâtre à Lausanne

Troisième invité, cette saison, du Centre dramatique de Lausanne, le Théâtre Populaire Romand, qu'anime Charles Joris, est venu présenter un spectacle composé de trois comédies de Ruzzante, auteur de la Renaissance italienne. Œuvres pleines de gaîté, de verve, de santé, la dernière de souffle tragique. Ces trois farces furent interprétées avec fougue, grâce, bonne humeur et sensibilité par une troupe dont on reconnaît avec plaisir les progrès, la cohésion, l'honnêteté intellectuelle, le goût du travail bien fait et dont les intentions sont claires, nettes, lisibles. Ce fut un spectacle de réelle qualité. Trop peu de monde pour l'accueillir. Dommage pour les absents.

C'est également la semaine dernière que j'ai pu me rendre enfin au Théâtre Onze, que dirige Jacques Gardel et qui accueille cinquante spectateurs par représentation dans sa cave, fort bien aménagée, sise à la rue des Deux-Marchés.

Le Théâtre Onze, joue, quinze jours encore, une adaptation très libre de « Prométhée », d'Eschyle. Mélopées, complaintes, cris, lamentations, de temps en temps quelques phrases échangées mais surtout une expression plastique et corporelle nettement inspirée de Grotowski et rappelant, en une certaine mesure, le spectacle que donna à Lausanne l'an dernier, l'Odin Theatret, venu du Danemark, l'étude scénique du Théâtre Onze est intéressante. On a travaillé avec sérieux, avec foi, soutenu par des conceptions que semble apprécier un public très jeune, à la fois conquis et décontenancé.

Gardel, autant que certains autres, mérite d'être soutenu dans sa démarche. Reste à savoir si cette démarche débouche sur quelque chose ou si elle doit rester repliél sur elle-même, à l'image du labyrinthe figurant sur la première page du programme.

**G.-H. B.**

### UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES POUR L'ABBAYE

La commune de L'Abbaye fête cette année son 400e anniversaire. Cette manifestation va se dérouler du 26 juin au 4 juillet. Un programme attrayant et divertissant a déjà été mis sur pied par un comité d'organisation ad hoc. D'autre part, dans le cadre de cet événement historique, L'Abbaye va également recevoir l'assemblée de l'Union des communes vaudoises qui réunit un millier de participants. Une vaste cantine sera aménagée à cet effet.

# Allô-2-Anne!

## Tous à la même antenne...

*Les forêts d'antennes de télévision qui poussent sur les toits n'embellissent pas particulièrement le paysage. Leur laideur est même tellement criarde que les autorités ont décidé de les « faucher » à la base. L'an dernier déjà, le législatif lausannois, suivi par le Conseil d'Etat, a adopté le nouveau règlement communal sur les antennes extérieures. C'est ainsi que les nouveaux immeubles devront se limiter à une seule installation extérieure et les habitations existantes à deux antennes au maximum. Si ce nombre est dépassé, les propriétaires ont l'obligation d'équiper leurs immeubles d'une antenne collective dans un délai de trois ans.*

*Mais la Municipalité de Lausanne voit plus loin. A l'instar d'autres villes, comme La Chaux-de-Fonds et Renens par exemple, elle envisage de créer un réseau urbain de télévision. Pour une modeste taxe mensuelle, les téléspectateurs peuvent capter davantage de programmes et surtout bénéficier d'une grande netteté des images. Du même coup, les antennes individuelles sont vouées au vieux fer, ce qui va réjouir ceux qui veulent garder à la cité encore un peu d'esthétique. Une seule antenne, projetée à Pierre-de-Plan, suffirait pour couvrir tous les abonnés.*

*Une enquête va s'effectuer ces prochains jours auprès des habitants de certains quartiers les plus défavorisés sur le plan de la qualité de réception des images. Environ 3500 ménages vont être consultés. Si l'étude s'avère concluante, les quartiers du nord seront les premiers à être raccordés au réseau urbain. Puis, au fur et à mesure, si tout va bien, on pourra intégrer tous les autres secteurs. Cette idée n'est pas seulement une solution souhaitable, mais une nécessité pour l'avenir.*

## Une ambiance bohémienne à la rue Saint-Laurent....

*On n'en finit pas de découvrir ce pays envoûtant qu'est la Tchécoslovaquie. Son passé, ses traditions et son folklore sont des sources d'émerveillement inépuisables. Pour quelques jours (jusqu'au 6 mars) les Grands Magasins « Au Centre » abritent une grande exposition sonsacrée à la « Tchécoslovaquie de tous les jours ». C'est le rythme de la vie quotidienne que l'on peut saisir en allant parcourir les stands. L'industrie, l'artisanat et le tourisme sont présents. Une évocation des activités de ces différents secteurs apporte les pulsations économiques, alors qu'à travers l'atmosphère d'une taverne de Prague la gastronomie typique et la musique enchanteresse de Bohême, on sent battre le cœur d'un peuple généreux et amical. Pour mieux le connaître, se familiariser avec ses coutumes, une escale à la rue Saint-Laurent s'impose...*

## Pour les enfants IMC...

*La Municipalité propose au Conseil communal d'accepter la vente de deux parcelles de terrain, sises au Grand-Vennes, à la Fondation Dr A. Combe. L'institution privée a l'intention de construire sur ces biens-fonds un nouveau home pouvant accueillir quarante enfants IMC en internat et vingt-quatre en externat. Cette construction va remplacer les pavillons actuels de Bellevaux et de la Grangette. Le coût de ces parcelles communales (800 000 fr.) sera converti en un prêt sans intérêt ni amortissement par la commune. Un droit de réméré sera constitué en sa faveur. L'Etat de Vaud, l'assurance invalidité ainsi que diverses associations en faveur d'enfants infirmes moteurs cérébraux vont aussi participer au financement de cette opération.*

## Merveilleux

*Gilbert Bécaud ! Quel merveilleux métissage du rythme fou et de l'éternelle poésie. A Beaulieu, il nous a encore davantage convaincu, l'autre soir, qu'il demeurerait, en l'an 2000, avec Brel et Brassens, l'un des seuls survivants des chanteurs de l'après-guerre.* (J.)

## Cinquième concert populaire de l'OCL

*Bravo, J.-P. Mœckli ! On vous retrouve au pupitre de direction tel que vous êtes à celui d'instrumentiste: enthousiaste et amoureux de la musique. On vous sent dilaté d'un bonheur que vous communiquez à la ronde. Bravo aussi à Jiri Trnka, violoniste, qui sut faire valoir ses dons de virtuoses dans le « Concerto », de Wieniaski, et bravo encore à l'ensemble Juliette Bise et à ses deux solistes, Yvonne Perrin et Magali Schmutz. Schubert, Brahms, Dvorak, Bartok et Kodaly avaient signé des pièces qui semblaient composées pour ce dimanche matin.* R. Moret.

## A Vevey, FOMH et FCTA fêtent leurs jubilaires

S'il est une tradition bien sympathique, c'est celle de la FOMH, section du Haut-Léman, qui invite ses membres et amis à participer à la remise des diplômes à ceux qui, pendant 25 ans, sont restés fidèles à leur syndicat. Cette année, la FCTA s'est associée à la manifestation.

Un public chaleureux, des productions de très bonne qualité, des discours brefs mais substantiels ont assuré le succès de cette soirée dont les chevilles ouvrières sont A. Haldi, président de la FOMH et A. Groux, secrétaire de l'Union syndicale.

Il appartenait à A. Ghelfi, vice-président central de la FOMH de rappeler les réalisations tangibles obtenues durant ces 25 dernières années : salaires ayant plus que triplé, vacances doublées, jours fériés plus nombreux et entièrement payés. Mais il importe de ne pas se relâcher, car les travailleurs doivent bénéficier toujours davantage du développement économique.

Lors de la réception des invités, plusieurs personnes prirent la parole pour adresser leurs vœux aux deux syndicats. Mentionnons M. Théraulaz, président du Conseil communal. E. Henchoz, vice-président de l'Union syndicale. P. Rochat, député et municipal et M. Hauri, représentant patronal et membre du Conseil de direction des ACMV.

Plus de soixante jubilaires reçurent leur diplôme et un magnifique écrin contenant des services frappés aux armes de la FOMH. Signalons enfin que toutes les productions, les danseurs, les chanteurs, les équilibristes présentèrent un très bon spectacle, ce qui n'est pas pour surprendre, puisqu'il s'agissait d'une régie signée Torrès. **Ernest ISELY.**

# CINÉMAS LAUSANNOIS

**A. B. C.** T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 18 ans
**Première vision**
La passion démentielle d'un sadique dans un film d'action où le drame se mêle à l'érotisme
**LES ORGIES DU DOCTEUR ORLOFF**
Une ambiance d'épouvante sur un rythme hallucinant !

**Athénée** Tél. 23 24 12
14.15, 16.30, 18.45, 21.00 — 18 ans
DERNIER JOUR
Serge Reggiani, Jeanne Moreau, Simone Signoret, M Bouquet, Ch. Vanel
**COMPTES A REBOURS**
L'affiche la plus prestigieuse du cinéma français 1971 ! - En couleurs
Faveurs suspendues

**Atlantic** T. 22 11 44-45
14.30, 17 00, 20.30 — 16 ans
**Première suisse - 4e semaine**
L'affaire Gabrielle Russier, la dernière bombe cinématographique de Cayatte
**MOURIR D'AIMER**
Annie Girardot, Bruno Pradal, François Simon - Couleurs

**Colisée** Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 16 ans
**Fernandel**
**LA CUISINE AU BEURRE**
avec Bourvil - La réunion des deux géants du rire de notre temps !

**Eldorado** Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Vendredi et samedi, nocturne à 23.15
90 minutes de fou rire avec Bourvil et Francis Blanche, dans un film de Jean-Pierre Mocky
**UN DROLE DE PAROISSIEN**

**Georges V** Tél. 23 43 31
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 18 ans
**Première suisse romande**
Jean-Louis Trintignant et Caroll Baker dans un film audacieux et insolite
**SI DOUCES... SI PERVERSES**
Cinémascope - Couleurs
Parlé français

**Bel-Air** Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18 15, 20.15, 22.15 — 18 ans
**Première suisse romande**
Ce film s'adresse à un public qui cherche dans l'amour physique plus qu'une aventure !
**TECHNIQUE DE L'AMOUR PHYSIQUE**
En couleurs - Parlé français
Faveurs suspendues

**Bourg** Tél. 22 86 22
**FERMÉ**
pour
**RÉNOVATION**

**Lido** Tél. 23 21 44
Franç.: 14.00, 20.15, 22.15 — 18 ans
Anglais: 16.15, 18.15 (s.-t.)
**Première**
Après «Love», un nouveau chef-d'œuvre du cinéma anglais, tiré du célèbre auteur D -H. Lawrence
**LA VIERGE ET LE GITAN**
Johanna Shimkus, Franco Nero - Coul.

**Métropole** Tél. 23 62 22
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
Samedi, nocturne à 23.00
**Première suisse**
**CACHE TA FEMME... PRENDS TON FUSIL... VOICI LES SCAVENGERS**
Viols et pillages sont leurs activités
Couleurs

**Palace** Tél. 22 15 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
**Première**
Melina Mercouri au sommet de son immense talent - Le film de J. Dassin d'après Romain Gary
**LA PROMESSE DE L'AUBE**
Eastmancolor - Faveurs suspendues

**Romandie** Tél. 23 47 64
14.30, 20.30 — 16 ans
**2e semaine**
**En première** - Parlé français
Après «Le Docteur Jivago», le nouveau chef-d'œuvre de David Lean
**LA FILLE DE RYAN**
Robert Mitchum, Trevor Howard, Sarah Miles, John Mills, Christopher Jones
Mus.: M. Jarre - Parlé fr. - Fav. susp.


SALON DU TOURISME ET DES VACANCES

Voyages
Caravanning
Camping
Piscines
Articles de plein air
Sports
12 pays

Un festival international dans une vraie ambiance de vacances

En permanence, organisé par le CLUB MÉDITERRANÉE :
musique et danses de différents pays
jeux et concours gratuits avec de nombreux prix dont des voyages et séjours à l'étranger
défilés de mode sportive et balnéaire
films de voyages
Mets typiques, servis sur assiette au restaurant

Exposition SOS Nature

Pour vous renseigner, vous trouverez au Salon les organisations officielles de tourisme de: Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Pologne, Tchécoslovaquie, URSS, Vienne, Yougoslavie et les plus importants organisateurs de voyages.

Ouverture : chaque jour de 14 h. à 22 h. Samedis et dimanches de 10 h. à 19 h.
Billets CFF à prix réduits dès certaines gares

6-14 mars 1971 - Palais de Beaulieu - Lausanne


ÉMILE GABORIAU

# Le Dossier N° 113

36

Le prévenu eut un geste d'impatience. Il ne comprenait pas que le juge en ce moment tenait surtout à lui prouver que rien n'échappe à la police.

— Palmyre Chocareille, continua-t-il, a été mise à douze ans en apprentissage chez un fabricant de chaussures, et elle y est restée jusqu'à seize ans. Les renseignements font défaut pendant une année. A dix-sept ans, elle entre en qualité de domestique chez les époux Dombas, épiciers, rue Saint-Denis, et y reste trois mois. Elle traverse, cette même année — 1857 — huit ou dix places. En 1858, lasse du service, elle entre comme demoiselle chez un marchand d'éventails du passage Choiseul.

Tout en lisant, le juge d'instruction observait Prosper, cherchant sur son visage l'effet produit par ses révélations.

— A la fin de 1858, poursuivit-il, la fille Chocareille entre au service d'une dame Nunès et part avec elle pour Lisbonne. Combien de temps reste-t-elle au Portugal ? qu'y fait-elle ? Mes rapports sont muets à cet égard. Ce qui est certain, c'est qu'en 1861 elle était de retour à Paris, et y était condamnée par le tribunal de la Seine à trois mois de prison pour coups et blessures. Ah ! elle rapportait du Portugal le nom de Nina Gypsy.

— Mais, monsieur, essaya Prosper, je vous assure...

— Oui, je comprends ; cette histoire est moins romanesque, sans doute, que celle qui vous a été contée ; elle a le mérite d'être vraie. Nous perdons Palmyre Chocareille, dite Gypsy, à sa sortie de prison. Mais nous la retrouvons six mois plus tard, ayant fait connaissance d'un commis voyageur, nommé Caldas, qui s'était épris de sa beauté, et lui avait meublé un appartement près de la Bastille. Elle vivait avec lui, et portait son nom, lorsqu'elle l'a quitté pour vous suivre. Avez-vous ouï parler de ce Caldas ?

— Jamais, monsieur...

— Cet infortuné aimait tant cette créature, qu'à la nouvelle de son abandon, il faillit devenir fou de douleur. C'était, paraît-il, un homme énergique, et il avait juré publiquement qu'il tuerait celui qui lui avait enlevé sa maîtresse. On a lieu de croire que depuis il s'est suicidé. Ce qui est prouvé, c'est que peu après le départ de la fille Chocareille, il a vendu les meubles de l'appartement et a disparu. Tous les efforts faits pour retrouver ses traces ont été vains.

Le juge d'instruction s'arrêta un moment comme pour bien donner à Prosper le loisir de la réflexion, et c'est en scandant tous ses mots qu'il ajouta :

— Voilà la femme dont vous aviez fait votre compagne, la femme pour laquelle vous avez volé !...

Cette fois encore, mal servi par les renseignements incomplets de Fanferlot, M. Patrigent faisait fausse route.

Il avait espéré arracher un cri à la passion de Prosper, blessée au vif ; point, il restait impassible. De tout ce qu'avait dit le juge, il n'avait retenu que le nom de ce pauvre commis voyageur qui s'était suicidé, Caldas.

— Avouez au moins, insista M. Patrigent, que cette fille a causé votre perte.

— Je ne saurais avouer cela, monsieur, car cela n'est pas.

— Elle a cependant été l'occasion de vos plus fortes dépenses. Et tenez — le juge tira une facture du dossier — dans le seul mois de décembre dernier, vous avez payé pour elle à un couturier, au sieur Van-Klopen : deux robes de ville, 900 fr. ; une robe de soirée, 700 fr. ; un domino garni de dentelles, 400 fr.

— Tout cet argent a été dépensé par moi librement, froidement, sans entraînement.

M. Patrigent haussa les épaules.

— Vous niez l'évidence, fit-il. Soutiendrez-vous aussi que ce n'est pas pour cette fille que vous avez renoncé à des habitudes de plusieurs années et cessé de passer vos soirées chez votre patron ?

— Ce n'est pas pour elle, monsieur, je vous l'affirme.

— Alors, pourquoi, tout à coup, ne plus paraître dans une maison où vous sembliez faire votre cour à une jeune fille dont on vous eût accordé la main, M. Fauvel me l'a dit, vous l'avez écrit à votre père.

— J'ai eu des raisons que je ne puis dire, répondit Prosper dont la voix trembla.

*(A suivre.)*

GENÈVE

# HABITER À GENÈVE

Sur ce thème, le Parti libéral, qui se doit de redorer son blason à la veille des élections municipales, a organisé il y a peu une exposition qui avait quelque intérêt, certes, mais qui était nettement insuffisante, et muette sur les aspects spéculaifs d'une partie de la construction, notamment sur les immeubles de luxe et lors des achats et des reventes de terrains. Ainsi que le souligne un document du Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement, l'exposition s'ouvrait sur une affirmation : « On réclame 6000 appartements ! »

Lorsque le Parti socialiste a lancé sa pétition qui avait recueilli 25 000 signatures, il y a deux ans, il réclamait la construction immédiate de 5000 logements et les libéraux crièrent à la démagogie ; bien plus, au Grand Conseil ils votèrent contre le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat !...

Quant au Rassemblement, il voit d'autres éléments importants qui ne sont pas apparus à l'exposition « libérale », et il s'explique dans un document public envoyé à la presse.

**6000 ? 8000 ? 10 000 ?**

Un panneau de l'exposition « libérale » attribuait la pénurie de logements aux raisons suivantes :

« Genève est attrayante, les jeunes se libèrent plus tôt du foyer familial, la science prolonge la vie. » C'est vite dit ! Pour le Rassemblement, la cause majeure de la pénurie est le nombre très insuffisant de logements construits dans le canton, nombre qui n'a fait que diminuer ces dernières années. Voici une statistique édifante que l'on ne trouvait pas à l'exposition « libérale ».

**Logements construits, transformés et démolis entre 1965 et 1970 :**

| Année | Construits | Transformés (gain) | Démolis | Gain total |
|---|---|---|---|---|
| 1965 | 6390 | 121 | 136 | 6375 |
| 1966 | 5350 | 144 | 347 | 5147 |
| 1967 | 5395 | 116 | 410 | 5101 |
| 1968 | 4182 | 80 | 269 | 3993 |
| 1969 | 3951 | 107 | 424 | 3634 |
| 1970 | 3636 | 137 | 393 | 3380 |

Sur les 3636 logements construits en 1970, il y a 384 villas (record depuis 1961) plus un nombre important d'appartements à vendre. La part des logements construits par ou avec l'aide des pouvoirs publics ne constitue que 1374 logements (916 en 1969).

Les prévisions qu'il est possible de faire actuellement semblent indiquer que le nombre de logements construits en 1971 sera encore inférieur à celui de 1970. On est bien loin de l'augmentation annuelle de 4000 logements dont parle l'exposition et qui, de toute manière, serait insuffisante, ou des 3500 logements sociaux construits par année, selon les déclarations de M. Babel, conseiller d'Etat, faites mercredi à l'occasion de l'exposition. La situation est donc très sérieuse, si l'on tient compte qu'il faudrait construire 5000 logements au moins par année, dont deux tiers environ à caractère social.

**POURQUOI LES LOYERS AUGMENTENT-ILS ?**

Diverses raisons étaient évoquées à ce sujet par l'exposition. La principale semble avoir été omise: l'absence de protection contre les hausses de loyers pour les immeubles construits après 1947 et la disparition progressive du contrôle des loyers pour les immeubles antérieurs à cette date.

Selon les chiffres officiels, Genève détient le record suisse de la hausse des loyers avec 50 % ces cinq dernières années. (Si l'on compare les loyers actuels à ceux de 1953, ils ont plus que triplé !) L'objectif visé par les milieux immobiliers avec les récentes hausses de loyers est d'arriver à un prix d'environ 1100 fr. à 1200 fr. la pièce par année, pour les anciens immeubles. Un tel loyer est bien supérieur au rendement que devraient normalement avoir de tels immeubles, en fonction de leur coût de construction initial et de leurs charges courantes. La seule explication provient des bénéfices retirés par les milieux immobiliers ou de rendements locatifs devenus insuffisants à la suite d'opérations immobilières à caractère spéculatif, ayant porté la valeur de l'immeuble bien en dessus de sa valeur réelle, par recours abusif aux hypothèques. Les hausses de loyers dans les anciens immeubles favorisent les hausses dans les immeubles récents, l'écart des loyers entre ces deux catégories d'immeubles persistant, contrairement aux affirmations des adversaires du contrôle des loyers, qui prévoyaient une uniformisation dans ce domaine avec la fin des mesures de protection. Les loyers atteignent à présent 1500 fr. à 1600 fr. la pièce, par année, pour les immeubles récents.

**LOYER = 11,4 % DU REVENU ?**

L'exposition affirme que la part du revenu consacré au logement constitue 11,4 % du budget familial. Ce chiffre, assez proche de celui souhaité par les milieux de défense des locataires (du moins pour les petits revenus jusqu'à 1200 fr. ou 1300 fr. par mois), est malheureusement bien loin de la réalité. Le nouvel indice suisse des prix à la consommation retient le chiffre de 17 % comme part du budget familial consacré au loyer. Or, l'indice des loyers a encore progressé ces dernières années, beaucoup plus rapidement que les autres facteurs composant l'indice des prix à la consommation. On estime que les hausses de loyers sont responsables de la moitié de la hausse du coût de la vie.

Mais ce pourcentage, comme toutes les moyennes, n'a qu'une valeur toute relative. Une récente enquête faite par les offices sociaux genevois a relevé que nombre de personnes (surtout de condition modeste) consacrent 30 à 40 %, voire 50 % et même plus de leur revenu au paiement de leur loyer. Quant à ceux qui cherchent un logement, ils savent bien qu'ils devront consacrer 25 % au moins de leur revenu au loyer, à moins d'avoir le privilège d'obtenir une HLM. Les annonces publiées dans la presse sont là pour le leur rappeler !

60 % des contribuables genevois disposent d'un revenu imposable inférieur à 1250 fr. par mois. Combien d'entre eux paient-ils un loyer inférieur à 140 fr. par mois (soit 11,4 % de leur revenu) ?

* * *

Tels sont les commentaires qui s'imposent à la réflexion au lendemain de l'exposition de propagande des libéraux qui se poursuit dans quelques communes de la banlieue genevoise.

En fin de compte, les grands absents étaient les spéculateurs sans visage, c'est-à-dire les porteurs anonymes du capital-actions des sociétés immobilières, qui, dans l'ombre tirent les ficelles.

N'ont-ils pas été les promoteurs de l'exposition « libérale » afin de distraire l'opinion publique, c'est-à-dire la masse des locataires ?

S. B.

## Trafic d'armes : Un homme veille, paraît-il...

On n'a pas peur des mots, à Berne: en réponse à une petite question de J. Ziégler, conseiller national (soc., GE), qui s'inquiétait de savoir ce que l'on faisait contre les trafiquants internationaux d'armes qui sévissent notamment à partir de notre pays, le Conseil fédéral a répondu qu'un Office central chargé de réprimer le trafic illicite du matériel de guerre se chargeait désormais de veiller à la stricte application de l'arrêté revisé du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre. Le gouvernement ajoute toutefois que cet « office central », c'est en fait... un seul et unique fonctionnaire. Espérons qu'il soit homme averti, afin d'en valoir deux ! De toutes façons, il ne pourra rien contre ce commerce d'armements dit «licite» qui reste, bien davantage encore que celui des margoulins, le redoutable générateur de conflits que l'on sait...

## Mémento genevois

THÉATRE DE CAROUGE (tél. 26 15 15): 20.30, « La Poule d'Eau », de Witkiewicz, soirée réservée.

AU VICTORIA-HALL

## GILBERT BÉCAUD

On n'avait pas vu cela depuis longtemps : plus d'un quart d'heure de rappel pour que Bécaud chante, chante encore ! Et il n'avait pourtant pas ménagé sa peine, alignant sans temps mort ses succès anciens ou nouveaux, leur donnant une valeur inattendue par une nouvelle orchestration ainsi que par le miracle de l'interprétation qu'il en donne. Bécaud ne chante pas seulement, il joue, il mime, il dialogue avec le public, le tout formant un spectacle parfaitement réglé. Chaque chanson évoque une situation, un personnage, à commencer par l'admirable « Vente aux Enchères », accompagnée par le violon entraînant de M. Pointu. Jamais pourtant, on n'a l'impression d'un rôle bien appris : tout se recrée devant nous avec la spontanéité et la vitalité qui font de Bécaud, compositeur-poète, un artiste enthousiasmant. Quelle autre vedette pourrait se permettre, pour un rappel, de ne pas chanter, mais de faire chanter le public, en se contentant de diriger tout en mimant les paroles ?

M.

# Au Conseil municipal

- **Pour le Grand-Théâtre: 720 000 fr. pour travaux de sécurité urgents**
- **Boni 1970: 23 millions**

Le Conseil municipal de la ville de Genève a siégé mardi soir sous la présidence de M. Perrig (rad.). Au début de la séance, M. Raisin, maire, a fait une communication: les comptes de la ville de Genève pour 1970 bouclent par un boni de 23 millions. Souhaitons que ces millions bienvenus soient consacrés en majeure partie au logement et à l'équipement indispensable de la cité.

Le projet d'un parking souterrain sous la place de Cornavin, en vue de l'octroi d'un préavis favorable (ou défavorable !), sera examiné par la Commission des travaux. D'autres propositions dont nous avons déjà parlé ont été également renvoyées à la Commission des travaux. Puis la somme de 21 500 fr., au titre de garantie de sa saison d'été, a été accordée à l'unanimité au Casino-Théâtre.

Le crédit de 930 000 fr., dont on parle tant depuis plusieurs semaines, pour des travaux de sécurité au Grand-Théâtre, passe de nouveau au crible de la discussion.

Après un débat animé, une proposition popiste-socialiste fixant le crédit à 720 000 fr. est acceptée par 42 voix contre 20. Notons en particulier les interventions de M. Farine (pop), alias Jack Yfar, et de Jacqueline Berenstein-Wavre (soc.).

Une proposition vigilante pour que le crédit soit fixé à 351 000 fr. plus le 15 % d'honoraires fut repoussée par 43 voix contre 11, la plupart des socialistes s'abstenant sur cette proposition arrivant un peu comme un cheveu sur la soupe.

Nous reviendrons sur quelques autres points qui méritent un article à part.

*B.*

**AU GRAND-SACONNEX.** — Le Conseil municipal du Grand-Saconnex est convoqué pour lundi 8 mars, à 20 h. 30, à la mairie. A l'ordre du jour: colonies de vacances, crédits supplémentaires sur 1970, statut du personnel et rapport de la Commission scolaire, sports et loisirs.

**MÉDECINE DU TRAVAIL**

Le Conseil d'Etat vient de créer un poste de médecin-inspecteur du travail du canton de Genève. Il a désigné à cette fonction le Dr Guberan, 40 ans, originaire de Lausanne, actuellement médecin-chef du Service neuchâtelois de médecine du travail et d'hygiène industrielle. Son entrée en fonctions est prévue le 1er novembre 1971.

## DANS MON CALEPIN

CLVIII

*Est-ce parce que ce siècle est devenu trop scientifique et trop technique ? L'homme se sent-il menacé par les machines toujours plus complexes et plus capables de faire beaucoup mieux que lui ? Est-ce déjà un signe de défaite, de résignation ?*

*Il semble que, de plus en plus, l'homme se réfugie dans le domaine de la fantaisie, de l'absence de précision, du laisser-aller poétique. Il renonce délibérément à cultiver certaines vertus que l'on passe même pour démodé, sinon réactionnaire, de respecter et de développer. Encore une fois, ce phénomène n'a rien d'alarmant ; il apparaît parfois davantage dans des groupes, dont on connaît l'esprit d'entraînement, que chez des individus. Il est plus sporadique que régulier. Aucune chaîne ne semble s'être encore formée, dont il ne serait déjà plus possible de rompre la continuité.*

*Il n'en reste pas moins qu'il convient d'y prêter attention. Et de ne pas admettre que certains relâchements, pardonnables suivant les circonstances, deviennent la règle.*

*Dans quels domaines, cette vigilance (bien placée)? Par exemple en ceci : la politesse, la tenue corporelle, la patience, l'examen approfondi et impartial des problèmes, la précision et la ponctualité, le désintéressement (à ne pas confondre avec le manque d'intérêt !)*

Bernard GYGI.

## CONVOCATIONS DU PARTI

**CANTON DE GENÈVE**

**SECTION DE CAROUGE : Comité.** — Jeudi 4 mars, à 20 h. 30, à la Brasserie des Tours.

**COMITÉ DIRECTEUR.** — Lundi 8 mars, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.

**CANTON DE VAUD**

**RIVIÉRA VAUDOISE : Groupe féminin.** — Vendredi 5 mars, à 20 h. 30, au Café du Marché, à Montreux. Discussion au sujet de la crèche, de la garderie, du jardin d'enfants, de l'école maternelle, de la classe de devoirs surveillés, etc.

**VILLENEUVE.** — Conférence et films (Amérique latine et voyage) par Mme G. Baechtold, au Café de la Truite, vendredi 5 mars, à 20 h. 30.

**JURA**

**SAINT-IMIER: Assemblée générale.** — Samedi 6 mars, à 17 h., à la Maison du Peuple (1er étage). A l'ordre du jour : admissions, démissions, rapports et nominations statutaires, programme d'activité. Après l'assemblée, souper et soirée familière (invitation cordiale aux conjoints et fiancés).

**CANTON DE NEUCHÂTEL**

**PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS : Comité cantonal.** — Mercredi 10 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel City, à Neuchâtel.

## OFFRES D'EMPLOI


**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

cherche pour le département de biologie animale

**Une femme de ménage** à mi-temps

**Deux laborantines** à plein temps

**Un bibliothécaire** à plein temps

Entrée en fonction: immédiate ou à convenir.

Adresser offres manuscrites, avec curriculum vitae, copies de certificats et une photographie, au département de biologie animale, Université de Genève, place de l'Université, 1211 Genève 4.

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

cherche pour le département des activités culturelles

**une sténodactylographe**

expérimentée

pour emploi à la demi-journée (matin).

Entrée en fonction immédiate ou à convenir.

Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats et une photographie à M. G. Stucki, chef du personnel, Université de Genève, 1211 Genève 4.

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

cherche

**une jeune secrétaire sténodactylographe**

qualifiée, si possible, quelques années d'expérience et parfaite maîtrise de la langue française.

La connaissance de l'allemand serait un avantage.

Entrée en fonction le 1er avril 1971 ou date à convenir.

Faire offres manuscrites, avec curriculum vitae, copies de certificats et une photographie, à adresser à M. G. Stucki, chef du personnel, Université de Genève, rue de Candolle 4, 1211 Genève 4.

CFF

Gares de La Chaux-de-Fonds et Le Locle

Du 6 au 14 mars 1971

**SALON DU TOURISME ET DES VACANCES A LAUSANNE**

Camping, caravanning, piscines, voyages

Billets spéciaux à prix réduit:

Dès La Chaux-de-Fonds: Fr. 18.— en 2e cl. Fr. 26.— en 1re cl.

Dès Le Locle: Fr. 19.— en 2e cl. Fr. 28.— en 1re cl.

Valables 2 jours. Aller et retour par n'importe quel train.

Les samedis et dimanches, il y a lieu de demander les billets du dimanche. Ils sont valables 2 jours et donnent droit à l'aller et au retour le samedi et le dimanche. Retour le lundi seulement avec les billets achetés le dimanche.

Prospectus à disposition à tous les guichets de gare.

**ARRANGEMENTS FORFAITAIRES POUR L'ÉTRANGER**

Un choix de plus de 150 hôtels dans 50 stations balnéaires! Demander la brochure des vacances balnéaires pour l'Italie, la France, l'Espagne et la Yougoslavie, ainsi que les prospectus « Paris sera toujours Paris » et « France! Vacances pour tous ».

**PARIS - SÉJOURS AVANTAGEUX**

Demander le prospectus « Paris sera toujours Paris ».

Renseignements et inscriptions à tous les guichets CFF.



En cas de décès, adressez-vous à

**E. Guntert & Fils**

Numa-Droz 6 • Tél. jour et nuit 22 44 71

Articles mortuaires Cercueils

Transports auto Prix modérés


DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## FORMATION DE MAITRESSES D'ÉCOLES ENFANTINES

Afin de favoriser l'enseignement dispensé dans les jardins d'enfants du canton de Neuchâtel, nous avons conclu un accord avec la Direction de l'instruction publique du canton de Berne en vue de la formation de maîtresses d'écoles enfantines neuchâteloises (jardinières d'enfants) à l'Ecole normale de Delémont.

**Début des études:** octobre 1971.
**Durée des études:** 3 ans.
**Limite d'âge pour l'admission:** 16 ans révolus au 30 juin 1971.
**Formation de base exigée:** quatre années du degré secondaire inférieur, le cycle complet ayant été accompli avec succès.
**Examen d'admission:** en juin 1971, sur convocation.
**Inscription préalable et demande de renseignements:** les personnes qui s'intéressent à cette formation sont priées de le faire savoir au Service de l'enseignement primaire et professionnel, case postale 771, 2001 Neuchâtel, **jusqu'au 20 mars 1971.**
**Information:** les candidates seront invitées à assister à une séance d'information qui aura lieu à Neuchâtel à la fin de mars 1971.

Le chef du Département de l'instruction publique:
F. JEANNERET

### ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

26 février 1971

**Naissances.** — Guarina Arianna-Evaide-Italia, fille de Francesco, ouvrier de fabrique, et de Maria-Concetta née Peveraioli. - Calame Laurent-Pierre, fils de Pierre-Henri, bûcheron-agriculteur, et de Geneviève-Esther née Tschantz.

**Promesse de mariage.** — Pfister Michel-Charles, dessinateur en microtechnique, et Frésard Marie-Andrée-Denise.

**Mariages.** — Ferrarotto Salvatore, ouvrier de fabrique, et Vacca Antonia. - Hänggi Niklaus - Emil, employé de commerce, et Schenker Dorli-Lisbeth. - Resmini Giovanni, aide-mécanicien, et Schumacher Thérèse-Françoise. - Stäger Pierre, mécanicien électricien, et Erard Marcelle-Gabrielle-Yolande. - Botteron François-André, analyste, et Chalon Monique-Françoise. - Chédel Roland-Willy, dessinateur sur boîtes de montres, et Buffat Dominique-Blanche. - Béguin Roland-René, technicien constructeur, et Picot Nicole-Yvonne. - Sunier Claude-Roland, employé de bureau, et Hemler Yvette-Yolande-Marguerite.

### ÉTAT CIVIL DU LOCLE

26 février 1971

**Naissance.** — Gallipoli Graziella, fille de Francesco, mécanicien, et de Rosaria née De Chiara.

**Promesses de mariage.** — Pfister Michel-Charles, dessinateur en microtechnique, et Frésard Marie-Andrée-Denise. - Wenger Daniel, dessinateur en bâtiment, et Campana Liliane-Carmen-Suzanne.

**Décès.** — Bernasconi Willy-Florian, né le 28 janvier 1901, retraité, veuf d'Hélène-Marguerite née Audétat.


# Coop se dépense pour vous

## Hitfair à Berne du 20 mai au 27 mai 1971

La HITFAIR est une foire pour les jeunes. En général, les foires sont organisées pour les consommateurs. Mais chaque jeune a le droit **d'être pris au sérieux.**

**Non seulement comme consommateur et acheteur.**

**Mais comme être créatif avec des forces neuves.**

**Comme être humain qui cherche à connaître et à comprendre le monde dans lequel il vit.**

**Comme partenaire de discussion dont l'absence de préjugés en face de notre société peut ouvrir la voie à des solutions pleines d'avenir.**

**Pour nos jeunes consommateurs**

un carrousel des cosmétiques beldam sera installé à notre stand de la Hitfair. Dans un local contigu, nous présentons une série de diapositives sonorisées et des dias en couleur. Notre service des voyages sera également de la partie.

**Pour les jeunes qui créent des œuvres pour s'exprimer**

nous organisons une exposition, où des jeunes peuvent présenter **leurs dessins ou tableaux** portant sur le sujet **« Mon monde et moi » où on pourra en discuter et où ils peuvent les vendre.**

**Pour les jeunes à l'esprit critique**

nous organisons dans le cadre de la Hitfair **une discussion avec des partenaires valables et connus portant sur le thème: « Jeunesse et autorité ».**

**Vous avez**

entre 16 et 26 ans :

**Vous faites de la peinture,**

des collages ou des montages d'illustrations.

Si c'est le cas,

**envoyez-nous vos œuvres —**

le thème est « Mon monde et moi ».

Vos créations devront être jusqu'au **30 avril 1971** chez nous.

Notre adresse :
Coop Suisse, Exposition/Hitfair, Thiersteinerallee 14, 4002 Bâle.

**Ces tableaux seront prêts à être accrochés. Ils porteront sur le verso vos noms et adresse. Si vous voulez les vendre, également le prix. Vous pouvez aussi ajouter une courte notice pour expliquer votre création.**

Si le nombre d'œuvres était trop élevé, le jury fera un choix. Les œuvres non vendues vous seront retournées après la Hitfair.

Nous ne pouvons pas assumer de responsabilité civile pour les tableaux.

**Peau croustillante — chair tendre et savoureuse !**

**Poulets**

surgelés,
prêts à la cuisson.
De toute première qualité.

**Margarine Sonina**

fabriquée avec des fruits oléagineux sélectionnés et 10 % de beurre.

Contient les vitamines A + D.

Non hydrogénée, riche en acides gras essentiels.

Légère, précieuse pour l'organisme.

Très facile à tartiner.

**Paquet de 500 g = 4 portions de 125 g**

**2.10**

au lieu de Fr. 2.40

4/71/1

**Salametti**

3 pièces dans un filet

**2.60**

au lieu de Fr. 3.30



# Si vous avez le flair du renard

... vous allez vous arrêter tout net en visitant notre exposition de salons (plus de cent modèles) devant cet ensemble aussi remarquable par sa qualité et sa beauté que par la modestie de son prix.
Le confort cossu des meubles rembourrés, la douceur du dralon qui les recouvre vous inciteront à prolonger fort tard vos soirées!
Grand canapé 4 places et 2 fauteuils
Seulement **Fr. 1580.—**

Personnalisée par une marqueterie en forme de losanges, cette paroi-bibliothèque vous offre dix vastes cachettes, de quoi faire disparaître vaisselle, linge de table, bar, TV et tout et tout! Et de la place encore pour montrer les beaux livres et les bibelots originaux. Seulement **Fr. 1590.—**

**Crédit jusqu'à 30 mois. Livraison franco domicile.**

**BON**

Envoyez-moi votre catalogue sans engagement et sans frais.

EUROPE MEUBLES

Nom
Prénom
Profession
Rue et No
Localité et No postal
Je m'intéresse à

meubles **meyer** neuchâtel
fbg de l'hôpital
tél. 038/25 75 05

Grande exposition sur 6 étages 30 vitrines

# LA REVUE DES ÉVÉNEMENTS DU MONDE

## LONDRES DANS LE CAMP COLONIALISTE

La Chambre des communes a approuvé mercredi soir la vente d'hélicoptères à l'Afrique du Sud.

Les députés ont en effet rejeté par 311 voix contre 275 la motion de censure déposée par l'opposition travailliste. De plus, Sir Alec Douglas-Home a laissé entendre qu'éventuellement, « si la nécessité s'en faisait sentir », son gouvernement pourrait fournir à l'Afrique du Sud des armements supplémentaires, non prévus par l'accord de Simonstown.

Auparavant le chef de l'opposition travailliste, Harold Wilson avait contesté les arguments avancés par les conservateurs. Il a ajouté que cette initiative accorde au régime de Pretoria un « certificat de respectabilité » et fait ainsi passer la Grande-Bretagne dans le camp des colonialistes, Portugal, Rhodésie et Afrique du Sud.

## GRANDE-BRETAGNE: FIN DE LA GRÈVE DES POSTIERS

Après 14 heures de négociations, hier, le Comité directeur du syndicat des employés des postes britaninques a décidé de mettre fin à la grève qui paralyse les postes depuis sept semaines. Cette décision doit être soumise au vote des membres du syndicat.

Les 22 000 postiers britaniques en grève voteront aujourd'hui jeudi pour décider de l'arrêt ou de la poursuite de la grève mais on ignore pour l'heure quel jour ils reprendraient leur service si l'arrêt de la grève était approuvé.

La grève qui en est à son 44e jour, a coûté, estime-t-on, 20 millions de livres aux PTT britanniques.

## CHILI: FINANCIERS SUISSES DANS UN COMPLOT

**Au Chili, le gouvernement de l'Union populaire a révélé le premier « complot économique » monté contre lui, de l'extérieur, depuis l'arrivée de Salvador Allende au pouvoir.**

**Un groupe de personnes dont cinq ont été arrêtées, avait prévu de lancer une opération fictive de vente de cuivre chilien pour faire baisser le prix du métal et mettre le gouvernement en difficulté, a établi l'enquête.**

**Le magistrat attaché à la corporation du cuivre, a déclaré à ce propos: « Cette affaire est extrêmement grave et nous pouvons affirmer qu'elle a des ramifications internationales. Jusqu'à présent, nous avons pu prouver la participation de trois Chiliens et d'un groupe d'étrangers parmi lesquels figurent des Suisses, des Argentins et des Nord-Américains. »**

**De source proche du gouvernement, on déclare que c'est le président de la Républiyue luimême qui a découvert le complot. Il a appris par hasard qu'une banque suisse avait avisé par télex la Banque Nationale du Chili (banque centrale) qu'une société de Zurich avait déposé une garantie de près de cinq cent mille dollars pour s'assurer l'exclusivité de la commercialisation de 960 000 tonnes de cuivre électrolytique chilien. Or, l'entreprise nationale minière Enami, qui commercialise une partie du cuivre, ne produit que 50 000 tonnes de cuivre électrolytique par an. Comment aurait-elle pu disposer de près d'un million de tonnes ? En outre, aucun accord octroyant l'exclusivité de la vente à une société étrangère n'existait. Allende ordonna une enquête. Il est apparu que le but de la manœuvre était de faire croire aux acheteurs étrangers que le Chili disposait de fabuleuses réserves de cuivre, ce qui aurait provoqué immédiatement une baisse du prix du métal sur le marché international. Le gouvernement aurait alors connu de sérieuses difficultés car les experts considèrent que le Chili perd douze mililons de dollars chaque fois que le prix du cuivre sur le marché de Londres baisse d'un cent américain par livre.**

## LES LUNATIQUES...

La compagnie aérienne Pan American, ayant atteint le chiffre « astronomique » de 90 000 réservations pour les vols commerciaux terre-lune a décidé de ne plus prendre d'autre inscriptions.

Toutes les réservations sont enregistrées sur ordinateur et chaque candidat a reçu la carte bleue de la lune portant son numéro d'inscription. Aucun n'a toutefois versé d'arrhes...

## VIENNE N'IGNORERA PLUS PÉKIN

Le Parlement autrichien s'est prononcé mercredi pour l'établissement de relations diplomatiques entre l'Autriche et la République populaire chinoise.

Le rapport établi à ce sujet par R. Kirschlaeger, ministre autrichien des Affaires étrangères, a été approuvé à l'unanimité par les députés des trois partis représentés au Conseil national.

L'établissement de relations diplomatiques avec la Chine populaire, ont souligné les porte-parole, ne signifie pas pour autant que l'Autriche approuve l'idéologie du régime chinois.

# Le consommateur... consommé tout cru...

*(Suite de la première page.)*

**— Ce sont des profiteurs ces patrons de bistrot. Ils ne pensent qu'à s'engraisser sur le dos des clients. Le pire, c'est que l'on ne peut pas se défendre. Ils sont les rois et nous les « tondus ». Il faudrait pouvoir organiser une espèce de grève. Par exemple, pendant un ou deux jours, plus personne n'irait dans les établissements publics. Je suis certain que l'on verrait ensuite baisser les prix à vue d'œil. Malheureusement, personne n'a le courage de le faire.**

**L'AVIS D'UNE CONSOMMATRICE :**

**— C'est un scandale ces prix. On ne peut donc rien faire pour empêcher ces hausses excessives ? Même les autorités sont indifférentes. Un franc la tasse de café, plus le service, c'est beaucoup trop. Je serais curieuse de savoir quel est le prix de revient réel de cette consommation ? Ça ne doit pas dépasser 40 ct.**

**UN FONCTIONNAIRE :**

**— On a introduit dans certains établissements publics le service compris. C'est inadmissible, car les cafetiers ont élevé leurs marges de bénéfice sous prétexte d'améliorer les conditions sociales du personnel. Moi, j'appelle ça tromper non seulement l'employé mais aussi le client.**

**UN EMPLOYÉ DE COMMERCE :**

**— D'accord, on n'est obligé d'aller ni au café ni au restaurant. Mais c'est un plaisir qui se paie cher, même très cher à mon point de vue. On ne peut pas dire que les cafetiers freinent l'inflation. Au contraire, ils l'accélèrent avec les tarifs « coups d'assommoir » qu'ils appliquent.**

## Une affaire de droit privé

La Société des cafetiers en est consciente lorsqu'elle déclare :

**— Le client doit bien faire la différence entre un établissement de luxe et le restaurant populaire. De plus en plus, il devra faire un choix entre ces deux catégories. Il est normal que les prix soient plus élevés dans un restaurant bien aménagé, où le tenancier a dû faire de gros investissements.**

**Quant à certains prix surfaits, l'association patronale refuse de s'immiscer dans les affaires privées. Chaque cafetier est libre de fixer ses propres tarifs. Trois francs le café, si ça lui plaît ! La société indique seulement des prix de base. En revanche, elle fait la chasse à ceux qui font ce qu'elle appelle la « concurrence déloyale », c'est-à-dire aux établissements qui pratiquent des prix inférieurs à ceux préconisés par elle.**

Elle y réussit d'ailleurs à merveille. On est en pleine escalade des prix. Un Français, de passage à Lausanne, en a fait la cruelle expérience :

**— Voulez-vous que je vous dise ? Les restaurants suisses sont en train d'enterrer le prestige touristique de votre pays. Pardieu ! ils ne nous ménagent pas, nous les étrangers. Il y a plusieurs années que je viens en Suisse romande. Je n'habite pas très loin de Genève, en Savoie. Aujourd'hui, je me demande si je ne vais pas renoncer à venir en Suisse. En France, je vous l'accorde, l'hôtellerie est chère, mais je me rends compte que vous ne restez pas en rade pour ce qui est de la restauration.**

* * *

A l'Office du tourisme de Lausanne, on a l'air de tomber des nues :

**— Jusqu'à présent, on n'a encore jamais eu de plaintes au sujet des prix abusifs dans les restaurants. Ce problème devrait d'ailleurs être traités par les hôteliers ou les restaurateurs. Nous pouvons éventuellement intervenir auprès de ceux-ci si nous avons eu connaissance de cas précis.**

## Demander la liste des prix avant...

Les pouvoirs publics peuvent-ils s'opposer à certains abus ? Voici ce que nous a répondu la police du commerce au Département cantonal de l'AIC :

**— Nous recevons parfois des plaintes de la part de consommateurs qui estiment que les prix de certains établissements publics sont trop élevés. Nous ne pouvons rien faire pour eux. Les tenanciers font les prix qu'ils veulent. C'est un droit privé qui ressortit à la libre concurrence. Aucune loi ne nous permet d'intervenir dans un quelconque conflit entre un consommateur et un cafetier. On ne peut que conseiller aux clients d'exiger une liste des prix avant de commander. Les tarifs des boissons doivent d'ailleurs être obligatoirement affichés.**

## Plus de personnel étranger

**Les consommateurs sont virtuellement à la merci de l'appétit de certains cafetiers et restaurateurs. Voilà ce que l'on peut retenir de cette enquête. A l'Union Helvétia, organisation du personnel, on ne cache pas qu'il existe des patrons qui prennent un bénéfice trop fort ; toutefois, on invoque l'augmentation du coût de la vie, l'adaptation des salaires, la hausse sur le prix des matières premières telles que l'huile de cuisine.**

**Le facteur du renchérissement doit être retenu certes. Néanmoins, il ne saurait, à lui seul, justifier les prix abusifs imposés à la clientèle des établissements publics.**

**Cette poussée inflationniste dépasse, semble-t-il, le simple cadre du droit privé puisqu'elle touche, en fait, l'ensemble des consommateurs. Et, c'est à ce titre que l'on peut se demander si les autorités cantonales, qui délivrent les patentes de cafetiers et de restaurateurs, n'auraient pas aussi leur mot à dire. Par un contrôle permanent des prix et par une prescription légale fixant un plafonnement des tarifs recommandés pour les établissements publics, on pourrait sans doute remédier à la situation catastrophique qu'on connaît actuellement. Des mesures sévères devraient être envisagées pour ceux qui, délibérément et d'une manière répétée, forcent la dose. Parmi celles-ci on pourrait citer le retrait de la patente ou la suppression du droit pour l'employeur mis en cause, d'engager du personnel étranger.**

**Ce sont assurément des solutions extrêmes. Mais ne faudra-t-il pas y recourir si les cafetiers et les restaurateurs continuent sur leur lancée...**

# Haïti: De la dictature à vie à la dictature héréditaire

*(Suite de la première page.)*

certaines difficultés, quant aux méthodes, surgirent entre les parties: la politique grossièrement répressive de Duvalier fut jugée sans décorum par l'administration Kennedy. Cette position déboucha sur la politique connue sous le nom de « double jeu » à l'égard d'Haïti: elle consista d'une part à soutenir faiblement Duvalier et d'autre part à appuyer l'opposition liée à l'ancien dictateur Magloire. Mais graduellement, avec Johnson d'abord et définitivement avec Nixon, Duvalier a retrouvé son plein accord avec le Gouvernement américain qui a recommencé son aide économique et militaire au régime décadent. Selon un rapport de Nelson Rockefeller devant une sous-commission du Sénat américain, en novembre 1969, cette assistance des Etats-Unis prépare « le retour à la démocratie à Haïti ».

Aujourd'hui, ce « retour à la démocratie » s'annonce par la succession à Duvalier de son fils, un jeune homme âgé de 20 ans, connu de tous pour son incapacité intellectuelle et ses excès de jouisseur... par l'opportunité offerte à des compagnies américaines et canadiennes d'exploiter sans scrupules « une main-d'œuvre à bon marché », et par la possibilité donnée à quelques touristes américains de se reposer, loin des rigueurs de l'hiver, dans « la paix des tombeaux » qui règne à Haïti.

Au cours des deux dernières années, grâce à l'ambassadeur américain Claude Ross, à l'attaché militaire américain, le major James Butler, et à la collaboration directe du service de renseignements américain, sous l'enseigne de la chasse aux communistes, de nombreux compatriotes ont été vilement assassinés, d'autres torturés et jetés au cachot, soit en avril 1969, soit en janvier 1970, soit en avril 1970. La loi François Duvalier du 28 avril 1969 contre le communisme n'a de pareille qu'une loi analogue promulguée par le régime de Hitler; elle frappe de peine de mort « toute conversation ou correspondance » avec des personnes qui se vouent à la diffusion des idées communistes »... Hanté par la peur d'un deuxième Cuba en Amérique latine, le Département d'Etat n'aura certainement aucun scrupule à décider que Jean-Claude Duvalier ou un autre de la même mafia succède au dictateur régnant si ce coup de théâtre assure au Gouvernement américain un moyen d'empêcher le peuple haïtien de forger son destin libérateur.

C'est confiant dans la solidarité de l'opinion publique européenne qu'un groupe d'étudiants de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Suisse et d'Espagne, tous Haïtiens, a lancé récemment un appel:

« Arrêtons la main du dictateur Duvalier.

» Arrêtons la main de Nixon et de Rockefeller.

» Dénonçons leur dernière manœuvre. »

**CHRONIQUE NEUCHATELOISE**

Au Tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds

# Une victime consentante

Président: M. P.-A. Rognon.
Jurés: MM. G. Jaggi et M. Piffaretti.
Ministère public: M. A. Perret.
Greffier: M. V. Aeschbach.

Un jour, un jeune Italien de 20 ans rencontre une jeune fille qui lui dit qu'elle a 17 ans. Elle le suit dans son logement, puis elle y revient souvent le matin avant son travail, entre midi et quatorze heures et le soir. En réalité, elle est apprentie coiffeuse et n'a que quinze ans et demi. Fortement maquillée, elle porte plus que son âge. Ce qui devait arriver ne tarda pas et, aujourd'hui, A. P. est accusé d'attentats graves et répétés à la pudeur des enfants. Il reconnaît les faits et ne recherche comme excuse que son ignorance de l'âge de la jeune fille.

Me A. Perret estime qu'en droit l'affaire est fort simple. La loi protège les enfants de moins de 16 ans. S'il est établi que l'accusé a été induit en erreur par la « victime » (?), il doit être acquitté. Si par contre il avait des doutes sur son âge réel — ce qui semble être le cas — il devait se renseigner. Par contre, s'il savait qu'elle avait quinze ans et demi, le minimum de la peine est de 6 mois d'emprisonnement.

Dans cette affaire, elle serait plus élevée en raison des nombreuses récidives. Par contre, la jeune fille a connu des hommes avant et après avoir connu A. P. Il réclame donc une peine de 6 mois d'emprisonnement. Le tribunal, considérant l'ensemble des faits, condamne le prévenu à une peine de 2 mois de prison avec sursis de 2 ans.

**LA PLUS MAUVAISE MANIÈRE DE VOULOIR S'AFFIRMER**

M. H., qui est assis au banc des accusés, a 20 ans; il est en plein examen final d'apprentissage. Il est accusé de sept vols, dont plusieurs avec effraction, et d'une tentative de vol. Le montant des vols et des dégâts causés par ses effractions se monte à 12 000 fr. En plus, il s'est procuré 300 g. de haschisch.

Enfant de parents divorcés, il a été élevé par sa mère. Cette dernière, dans une lettre, s'accuse de ne pas avoir donné assez d'argent de poche à son fils. Au contraire, celui-ci déclare que sa mère a toujours été admirable, qu'il n'a jamais manqué de rien et qu'il avait assez d'argent. Il lui reproche de l'avoir trop couvé et d'avoir, sans le vouloir, fait naître en lui un besoin d'indépendance et d'aventures en même temps qu'une envie incontrôlable pour lui de s'affirmer. Il reconnaît s'être trompé et avoir suivi un mauvais chemin, dont il est aujourd'hui sorti.

Après avoir volé un poste de radio d'une valeur d'une trentaine de francs et une cassette contenant 75 fr., il s'était arrêté jusqu'au moment où, pendant les vacances, il a fait la connaissance à Avignon d'un nommé Jean-Marc, qui s'est fait passer devant lui pour un « caïd », volant pour voyager. A son retour en notre ville, le jeune M. H. a reçu la visite de son nouvel ami qui lui apportait 300 g. de hischisch et qui l'a entraîné à commettre la série de méfaits dont il est accusé, et qu'il reconnaît. Le « caïd » a pris la fille de l'air, lui a été emprisonné. Du haschisch, il n'en a pas vendu. La police en a retrouvé 190 g. à son domicile. Le solde, il l'a consommé avec son ami. Me Perret lui demande si cet usage de drogue n'a pas aidé à le conditionner à s'adonner au vol. Le prévenu déclare qu'il n'a jamais ressenti l'euphorie qu'on lui avait annoncée en usant du haschisch. Mais il admet que cela peut avoir eu une influence sur son comportement et sur sa participation aux vols. Son maître d'apprentissage donne d'excellents renseignements sur son compte et pense qu'on peut lui faire confiance.

Me Perret déclare qu'on se trouve dans un domaine qui échappe à la justice. Il ne veut pas faire de la psychologie. L'affaire a un aspect tragique. L'accusé, en voulant prouver sa virilité, s'est trompé de chemin. Il ne retiendra pas l'accusation de vols par métier, mais M. H. doit assumer ses responsabilités jusqu'au bout. Il tiendra également compte du fait que M. H. a déjà remboursé 3000 fr. et s'est engagé à payer le solde. Il réclame une peine de 10 mois d'emprisonnement, plus les frais de la cause.

Me Chatelain s'efforce d'obtenir une réduction de la peine à 6 mois.

Le tribunal condamne M. H. à 9 mois de prison avec 3 ans de sursis, moins 16 jours de préventive, et aux frais qui se montent à 500 fr.

**UNE AFFAIRE RENVOYÉE**

M. R.-T. et M. G. sont accusés de divers délits. A la présidence, M. Boand a remplacé M. Rognon. A l'ouverture de l'audience, le défenseur, Me Kübler, conteste à une fraction de la partie civile son droit d'être représentée, du fait qu'elle est sous tutelle. De plus, il déclare que la voiture soustraite (un des délits) n'appartenait pas à M. C., mais à sa femme. Le tribunal se retire pour délibérer. A sa rentrée, il annonce que la partie civile incriminée doit se retirer. Sur quoi Me Perret demande le renvoi de l'affaire pour supplément d'information, ce qui est admis par le tribunal.

**E. Mls.**

# MINIGAZETTE

**NEUCHÂTEL**

● La jeune étudiante de Neuchâtel, M.-C. V., 18 ans, dont nous avions signalé hier la disparition, a été **retrouvée.** De même, la jeune mère de Marin et son enfant, qu'on recherchait également, ont regagné leur domicile.

**LA CHAUX-DE-FONDS**

● Selon toute vraisemblance, l'incendie qui a ravagé l'immeuble situé Promenade 12 a est dû au fait qu'un fourneau utilisé pour le chauffage de deux chambres a été allumé dans l'après-midi. Du linge placé à proximité a pu s'enflammer ou alors, une braise s'est échappée du foyer, mettant le feu à la chambre à coucher.

● Nous avons déjà eu l'occasion à maintes reprises de parler de l'initiative originale prise par un groupement d'admirateurs du graveur **Aurèle Barraud** de racheter, pour l'offrir à la ville, son œuvre gravé complet. Ce petit comité est parvenu à son but, récoltant 14 000 fr. auprès de donateurs privés et obtenant 6000 fr. de complément de la commune et de l'Etat. Hier, au cours d'une cérémonie tenue à l'Ecole d'art, en présence de la veuve de l'artiste et de nombreuses personnalités, Mme A. Jacot, présidente dudit comité a officiellement remis à la ville l'acte de donation de cette collection admirable qui était d'ailleurs exposée dans le bâtiment, et qui comprend 151 eaux-fortes, 6 cuivres et un dessin autoportrait émouvant, réalisé par Barraud sur son lit de mort. Au nom des Amis des arts, du Musée et du Conseil communal, MM. Brandt, Seylaz et Payot remercièrent les donateurs et évoquèrent la constitution d'un futur cabinet des estampes. (K)